

Bacouel-sur-Selle - 80

Marche nordique de la Coulée verte 2017

Informations et inscriptions

avant le mardi 14 mars 2017 - 6 euros,

Deux possibilités, en ligne ou par courrier :

- en ligne : sur EspritRun.fr - rubrique marche nordique de la coulée verte ou en flashant le QR-code ci-contre avec votre smartphone :
- par courrier en renvoyant le bulletin ci-contre accompagné du règlement (chèque à l'ordre d'espritRun) à Christine MASCRE 349 bis rue de Cagny 80090 Amiens.



Lot surprise aux 150 premiers inscrits

Inscription sur place de 13h à 13h45 : 8 euros

Prêt de bâtons possible dans la limite des stocks disponibles en échange d'un chèque de caution ou d'une pièce d'identité.

Renseignements complémentaires :

www.espritrun.fr 06 85 49 68 46 espritrun80@gmail.com

Les parcours

Circuits de 11 et de 16 km, fléchés et encadrés par des entraîneurs FFA.

Départ de la Salle polyvalente de Bacouel-sur-Selle (Somme)

GPS : N 49° 49' 54.3" E 2° 13' 24.1"

À l'arrivée, pot de l'amitié et tombola dotée de nombreux lots.



marche nordique de la coulée verte

Bulletin d'inscription

Je choisis le circuit : 11 km - 16 km

Civilité : Mme M.

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Mail :@.....

Téléphone :

prêt de bâton Non Oui, votre taille :

Non licencié - Licencié (FFA/UFOLEP) n°

J'ai pris connaissance du règlement mis à ma disposition et accepte celui-ci sans restriction.

Inscription avant mardi 14 mars 22h : 6 euros

Date :

Signature obligatoire :

Règlement

Article 1 : le participant s'engage à respecter la nature et les cultures.

Article 2 : les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MMA.

Article 3 : les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur assurance.

Article 4 : il n'y aura ni classement ni chrono

Article 5 : l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries par exemple)

Article 6 : le participant autorise les organisateurs ainsi que leur ayants droit, tels que partenaires et médias, à exploiter les images audiovisuelles et photos sur lesquelles il peut apparaître y compris les documents promotionnels et publicitaires dans les limites et pour la plus longue durée prévues par la loi, les règlements et traités en vigueur.

Article 7 : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Article 8 : le participant s'engage à régler une somme forfaitaire de 60 euros en cas de perte ou de casse du matériel mis à sa disposition (bâtons de marche nordique).